

ASSOCIATION DES CADETS DE LA GENDARMERIE NATIONALE DE L'AIN

2, rue Châteaubriand
01 000 BOURG-EN-BRESSE

bureau@cadetsgendarmerie01.fr



DEVENIR CADET DE LA GENDARMERIE

Pour l'année scolaire 2021/2022, avec le soutien du groupement de gendarmerie départementale de l'Ain et de la réserve citoyenne, l'association des cadets de la Gendarmerie de l'Ain mettent en place une nouvelle formation intitulée « Cadets de la gendarmerie nationale de l'Ain ». Elle s'adresse aux jeunes qui souhaitent découvrir les métiers de la gendarmerie mais aussi développer leur engagement citoyen et les valeurs de la République.

Les candidats devront être âgés de 16 à 18 ans (16 ans au 01 septembre 2021).

La formation proposée repose sur :

- un stage de 6 jours en internat organisé pendant les vacances de la Toussaint,
- des formations pédagogiques entrecoupées de démonstrations et de visites éducatives. Elles s'effectueront durant 6 samedis répartis entre novembre et mai.

A l'issue de la formation, les élèves obtiendront le « Brevet des Cadets de la gendarmerie nationale de l'Ain », reconnaissance pouvant être mise en avant dans le cadre de l'engagement citoyen de plus en plus recherché au cours de la scolarité.

Les jeunes intéressés devront adresser par mail à l'adresse bureau@cadetsgendarmerie01.fr, **avant le 15 juin 2021**, les documents suivants :

- une lettre de motivation avec présentation du candidat,
- une autorisation parentale pour les mineurs,
- un certificat médical d'aptitude au sport.

Une réunion d'information et de présélection se tiendra dans la deuxième quinzaine de juin.

Les jeunes sélectionnés devront alors signer un contrat d'engagement par lequel, le futur cadet s'engage à suivre l'ensemble de la formation et à s'acquitter des droits d'inscription établis pour toute la formation à 10€.

Des informations complémentaires sont disponibles sur la page internet de l'association :

cadetsgendarmerie01.fr

Vous pouvez également nous contacter à l'adresse mail suivante : bureau@cadetsgendarmerie01.fr